



GT ACCISES

PROCÈS- VERBAL

18 DÉCEMBRE 2020

CONVENOR	VERHAEREN Kurt (COMEOS) & DE BORGGRAEF Pierre (AGD&A)
SECRÉTAIRE	VERHAEREN Kurt (COMEOS) & DE BORGGRAEF Pierre (AGD&A)
PRÉSENTS	Andy Boeykens - Législation relative aux accises Ayten Demir - Processus & Méthodes Bart Engels - Nafora Emilie Durant - Opérations - Autorisations Bruxelles Gert Verboven - Opérations - Division Contrôle 2e ligne Hasselt Jürgen Vanhoyland - Automatisation Katrien Decubber - Législation relative aux accises Nadine Nobels - Opérations Composante centrale Nico Missant - Législation relative aux accises Rudi Lodewijks - Opérations - Directeur de centre régional Hasselt Sophany Ramaen - Nafora Jennifer Smets - Opérations Composante centrale Bart Sonck -Comeos Daan De Vlieger -Vinum & Spiritus Diederik Bogaerts -ICC Filip Ackermans -Essencia Geert Van Lerberghe -Vinum & Spiritus Gunter Bastijns -Essencia Harold Bertolo - CRSNP Jan Van Wesemael - Alfaport VOKA Jim Styleman -CRSNP Karl Van Gestel -K.B.B.S Katharina Bonte -Febeg Kristin van Kesteren-Stefan -Havenbedrijf Antwerpen Kristof Verbist -Unizo Lore Lanslots - CRSNP Marc Wouters - Fédération pétrolière belge Muriel Jardin -Vinum & Spiritus Nancy Smout -ABAS Philippe Heeren - ICC Wim Pollet -ICC
EXCUSÉ :	David Marquenie - Fevia

Ordre du jour

- E-commerce : rapport de la première réunion du sous-groupe de travail
- Simplifications via la numérisation : état de la situation
- Garantir des conditions de concurrence équitables dans les régions : état de la situation

Point 1 de l'ordre du jour : E-commerce : rapport de la première réunion du sous-groupe de travail

Le convenor Kurt Verhaeren présente le rapport du premier sous-groupe de travail sur les droits d'accises e-commerce. Lors de la première réunion, l'objectif du sous-groupe a été expliqué et les attentes des participants ont été scrutées. **Il est fait référence au rapport du sous-groupe de travail accises e-commerce.**

Point 2 de l'ordre du jour : Simplification via la numérisation : état de la situation

Le convenor Pierre De Borggraef passe en revue les différents points et fournit, le cas échéant, des explications et des informations complémentaires.

1. Simplification introduction AC4 dans PLDA, possibilité de télécharger le fichier XML.

Néant

2. Automatisation de la procédure diesel professionnel

Cela nécessite une solution politique avant de pouvoir être mise en œuvre.

3. Possibilité de soumission électronique de dossiers (autorisations, remboursements)

C'est prévu dans le développement de KIS-SIC.

Rudy Lodewijks explique que l'analyse du dossier sur les droits d'accises débutera en janvier 2021.

4. Automatisation DAS

Le convenor Pierre De Borggraef a rappelé que cela est prévu pour 2023. Ce sera 100% électronique. Il n'y aura plus de version papier dans l'EMCS.

Le convenor explique que le document destiné aux petits producteurs de vin n'est pas prévu ici. Le document de transport ne fait pas partie de l'EMCS.

5. Engagement de déclaration des marchandises en vrac

Néant

6. Notification de mélange de produits énergétiques de nature différente - notification en ligne et attribution d'un numéro de référence

Ceci est lié au développement du KIS-SIC. Il est fait référence au commentaire du point 3.

7. Système de déclaration simplifié pour les petits opérateurs étrangers

Le convenor Pierre De Borggraef déclare que la simplification du système de déclaration pour les opérateurs étrangers nécessite une impulsion du secteur privé vis-à-vis du monde politique.

8. Automatisation de la déclaration de travail

C'est prévu dans le développement de KIS-SIC. Il est fait référence au commentaire du point 3.

Point à l'ordre du jour 3 : Garantir des conditions de concurrence équitables dans les régions : état de la situation

1. Méthode de calcul de l'accise due en cas de déficits consécutifs à un transport

Résolu.

2. Procédure à suivre en cas de remise en œuvre de produits

Marc Wouters explique que la procédure fonctionne. Le problème est que, dans certains cas, l'accord écrit des services locaux d'accises n'est pas reçu.

3. Application uniforme de la législation dans tous les entrepôts fiscaux.

Marc Wouters explique qu'une interprétation différente est donnée localement lors du recouvrement des déficits et que les infractions sont appliquées différemment selon les régions. Il existe également des différences entre les différentes régions en ce qui concerne les contrôles sur le terrain.

Le convenor Pierre De Borggraef a proposé que Marc Wouters explique plus en détail les différences concrètes à Jennifer Smets du Service Opérations pour une discussion plus approfondie.

4. Travailler avec des autorisations d'accises provisoires

Néant

5. Harmonisation des modèles de fiches d'information pour les demandes d'autorisation d'accises

Néant

6. Application de la législation – preuve de bonne vie et mœurs – délai de 1 mois.

Le convenor Pierre De Borggraef explique qu'à partir de février 2020, une nouvelle procédure a été introduite, selon laquelle il est possible pour les non-résidents de la Belgique d'utiliser une déclaration sur l'honneur au lieu d'un document étranger équivalent au certificat de bonne conduite.

Le convenor se demande si cela est suffisant comme solution pour le secteur privé.

7. Calcul des cautionnements

Néant

8. Uniformisation des contrôles lors des foires aux vins

Le convenor Pierre De Borggraef a expliqué que les exemples fournis par le secteur privé seront examinés plus en détail.

9. Amélioration du site web D&A - information

Néant

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmettre toute différence concrète dans l'application de la législation dans l'entrepôt fiscal à forumda@minfin.fed.be	Secteur privé	12 février 2021

DIVERS

Andy Boekens a expliqué que pour les appareils Zumex, une loi entrera en vigueur à partir du 21 décembre 2020 qui retire les appareils Zumex du champ d'application des accises.

Pour Tabac, une augmentation des droits d'accise est prévue et sera approuvée par le biais d'une loi-programme d'ici la fin de l'année.

La prochaine réunion aura lieu le **19 février 2021 à 10 heures**.